

Réformes : l'état des lieux

Alors que Vincent Peillon vient de passer le témoin à Benoît Hamon, il paraît pertinent de faire le point sur les réformes engagées par le ministère de l'Éducation et sur leur avenir. Naturellement, le domaine des mathématiques sera au centre de ce tour d'horizon.

Le mot « réforme » recouvre plusieurs niveaux d'importance. Il existe de « grandes » réformes, généralement instituées par des lois, et des réajustements plus modestes appliqués par décrets et circulaires. Chaque ministre de l'Éducation nationale ayant à cœur de laisser son empreinte, l'empilement des réformes successives devient difficile à décrypter, ce qui a poussé la rédaction de *Tangente Éducation* à faire le point, alors qu'une passation de pouvoir vient de s'opérer rue de Grenelle.

Onze millions d'élèves et plus d'un million de fonctionnaires (enseignants et administratifs) constituent une « grosse machine » (une comparaison animalière a jadis été faite par un ministre) qu'il n'est pas facile de faire évoluer. Un bref rappel s'impose sur les réformes lancées ces dernières années, à commencer par la « loi pour la refondation de l'école », adoptée en juin 2013, qui a pour axes :

- l'école élémentaire : allègement des horaires de cours au profit d'activités externes, encadrement accru des élèves, modification des rythmes ;
- le collège : refonte des programmes recentrés sur les notions de base (en particulier le « socle commun ») ;
- la formation des enseignants, réforme lancée avec difficulté en 2009 par Xavier Darcos, alors ministre du gouvernement Fillon.

Si on ajoute la réforme de l'organisation des enseignements au lycée initiée elle aussi par Xavier Darcos à la rentrée 2010, on couvre l'essentiel des réformes en cours d'application en dehors de celles qui traitent de questions administratives (recrutement, salaires et étendue de la mission,...). Examinons successivement chacun de ces points.

La formation des enseignants

Nous commencerons par la réforme qui avait été la plus mal engagée, celle de la formation des professeurs.

- Première étape, mars 2009 : Xavier Darcos annonce une réforme de la formation des enseignants. Les I. U. F. M. (institut universitaires de formation des maîtres) doivent être supprimés. Le recrutement de enseignants se fera désormais au niveau master (bac + 5) et l'année de formation en alternance des nouveaux enseignants recrutés doit être elle aussi supprimée.

Ces propositions, qui déstructurent la formation des enseignants, rencontrent un très forte opposition du monde éducatif, qui amène le ministre à temporiser. Les débuts des nouveaux enseignants deviennent moins encadrés, donc plus difficiles.

- Deuxième étape, rentrée 2013 : Vincent Peillon, ministre du gouvernement Ayrault, crée les *Écoles supérieures du professorat et de l'éducation* (ESPE), qui délivrent le master professionnel « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) qui prépare aux concours de recrutement pour tous les niveaux de l'enseignement. Les futurs enseignants passent les concours d'enseignement à l'issue de la première année de master. Ceux qui le réussissent vont alterner pendant l'année suivante des stages dans un établissement et la deuxième année de formation à l'ESPE. .

L'enjeu de cette modification de la formation de enseignant, qui va de pair avec une revalorisation du métier d'enseignants (au détriment, il est vrai, des contraintes horaires), est colossal, déterminant même pour l'avenir de l'école, en ces temps de déficit en enseignants de mathématiques.

La réforme du lycée

Continuons à adopter un ordre chronologique. La réforme du lycée a été initiée à la rentrée 2010 où elle s'applique aux classes de seconde, les nouvelles dispositions touchant les classes de première en 2011 et de terminale en 2012. L'idée : personnaliser une partie de l'enseignement.

En seconde, 80 % de l'horaire d'enseignement reste commun à tous les élèves. Mais en première, les enseignements communs ne représentent plus que 60 % de l'horaire, alors qu'en terminale, ce sont au contraire les enseignements spécifiques qui représentent 70 % de l'horaire des élèves.

Parallèlement à cette réorganisation, un accompagnement personnalisé des élèves devait être mis en place. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux élèves en difficulté, un approfondissement ou d'autres approches pour les élèves intéressés, ainsi qu'une aide à l'orientation.

Cet accompagnement personnalisé, décrété dans un contexte de restrictions budgétaires et de suppression de postes, n'a pas fait l'unanimité. Sa mise en œuvre a été réalisée de façon très disparate et hétérogène selon les académies, les établissements, voire les professeurs.

Sur le plan des sciences, l'initiative la plus importante est la mise en place en seconde des *enseignements d'exploration* (deux enseignements d'une heure trente hebdomadaire). Parmi eux, *Méthodes et pratiques scientifiques* (MPS) permet un pas décisif vers le choix de la filière scientifique, si crucial pour l'avenir de notre pays et le devenir de l'élève.

Dans le même ordre d'idées, en classe de première, les TPE (travaux personnels encadrés) constituent une clé vers la démarche pluridisciplinaire, si fructueuse pour la formation scientifique. Malheureusement, faute d'un encouragement suffisant (et de moyens parfois), ces enseignements, qui représentent un « plus » extraordinaire, ne sont pas partout exploités au mieux de l'intérêt à long terme des élèves, et il n'est pas rare de les voir remplacés par des séances « classiques » d'enseignement lié aux programmes.

Saluons enfin, en Terminale S, l'avènement depuis la rentrée 2012 d'un enseignement de spécialité « Informatique et sciences du numérique » (ISN) créé à côté des spécialités proposées en physique-chimie, en mathématiques et en sciences de la vie et de la Terre. *Tangente* soutient cette filière en organisant le Prix Bernard-Novelli (voir page 4).



Xavier Darcos



Vincent Peillon



Benoît Hamon

L'école élémentaire

Xavier Darcos avait commencé ses réformes par l'enseignement au lycée. Vincent Peillon a décidé de commencer par réformer l'école élémentaire, qui conditionne la cohérence et la solidité de tout l'édifice éducatif.

Il s'est en particulier attaqué au problème récurrent des rythmes scolaires. En 2008, la semaine des écoliers avait en effet été ramenée de quatre jours et demi à seulement quatre jours, ce qui faisait de la France le pays de l'OCDE ayant le plus petit nombre de jours de classe (144 jours). Vincent Peillon, malgré une forte opposition d'une partie des enseignants, est revenu à la semaine de quatre jours et demi, à horaire constant (24 heures pour les élèves). Cette réforme, qui concentre les heures d'apprentissage sur les matinées, permet de dégager du temps pour des activités périscolaires (sportives, ludiques,...) réalisées sous la responsabilité des communes. La mise en place de ces activités se fait progressivement, mais là aussi de façon très disparate et hétérogène, l'implication des municipalités dans le dispositif n'étant pas unanime (4 000 communes l'ont adopté à la rentrée 2013).

La raison de base avancée pour justifier ces réformes est assez classiques : la lutte contre l'échec scolaire. Outre une relance de la scolarisation des moins de 3 ans dans les zones défavorisées, cette lutte s'appuie sur les *Activités pédagogiques complémentaires* (APC) qui se substituent à l'aide personnalisée (AP), aussi bien pour les élèves qui sont passés à la semaine de quatre jours et demi que pour les autres. Ces activités permettent d'aider les élèves en difficulté (seuls ou en groupes), d'accompagner les écoliers dans

leur travail personnel ou de les faire participer à un projet d'école.

Une autre mesure va dans le même sens : le « plus de maîtres que de classes », qui permettra par exemple de faire intervenir deux maîtres en même temps dans une classe ou de travailler à certains horaires en petits groupes.

Une chose est certaine : la motivation des élèves peut augmenter avec l'introduction d'activités ludiques périscolaires ou le soutien personnalisé. Encore faut-il que ces mesures soient prises au sérieux et accompagnées de formation des enseignants à ces nouvelles façons d'aborder la relation avec les disciplines. Sur ce dernier point, c'est loin d'être gagné !

Le collège

Entre l'école primaire et le lycée, il reste cependant un « gros maillon », celui du collège, dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant, mais où beaucoup de choses se jouent pour les élèves.

La loi de juin 2013 préconise une refonte des programmes du collège pour les recentrer sur l'essentiel de ce que l'on doit savoir à l'issue de l'école obligatoire. Cela rappelle le principe du « socle commun de connaissances et de compétences » mis en place en 2005, à la suite de quoi une modification des programmes du collège a été mise en place à partir de 2008.

Les sept compétences du DNB

- maîtrise de la langue française,
- pratique d'une langue vivante étrangère,
- principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique et technologique,
- maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication,
- culture humaniste,
- compétences sociales et civiques,
- autonomie et initiative.

Le principe du socle a été renforcé par la nouvelle forme du brevet, appelé maintenant DNB (diplôme national du brevet), pour l'obtention duquel la validation des sept compétences (voir ci-contre) devient nécessaire. L'épreuve de mathématiques y a une durée de deux heures. Le sujet est constitué de six à dix exercices indépendants répondant aux exigences du socle commun pour la série professionnelle et portant sur différentes parties du programme de troisième pour la série générale. Un des exercices au moins a pour objet une tâche non guidée, exigeant une prise d'initiative de la part du candidat.

L'ensemble du sujet doit préserver un équilibre entre les items suivants de la compétence 3 du socle commun :

- rechercher, extraire et organiser l'information utile ;
- mesurer, calculer, appliquer des consignes ;
- modéliser, conjecturer, raisonner et démontrer ;
- argumenter et présenter les résultats à l'aide d'un langage adapté.

**La mise en place
dans la précipitation
tue la réforme.**

Tout cela s'appuie sur de très bonnes intentions, mais l'écueil rarement évité au niveau du collège est la mise en œuvre de réformes trop précipitées. La réforme mise en place dans la précipitation tue la réforme.

– Ce fut le cas dans une large mesure pour la loi de 2005.

– Ce fut le cas d'une initiative remarquable vers la disciplinarité, celle des *Itinéraires de découverte*, qui a avorté faute d'information, de formation et de moyens donnés aux enseignants. Quant à ceux qui ont fait l'effort de s'y lancer, consacrant des heures de travail à cela, quel message contre-productif que l'abandon dans lequel ils se sont sentis laissés !

– Ce fut encore le cas du projet *Ambition Réussite* présenté en 2006 par Gilles de Robien pour améliorer la réussite des élèves en labellisant des collèges et en prenant des mesures concrètes pour améliorer la formation. Confrontés dans l'urgence à cette mesure, certains enseignants se sont sentis mis à l'écart par des décisions qui étaient prises indépendamment d'eux. D'autres, qui ont malgré tout joué le jeu, se sont sentis trahis par l'abandon d'un certain nombre d'ambitions annoncées dans un premier temps.

Les perspectives

Les chantiers ont donc largement été lancés par Vincent Peillon. Il reste de nombreuses réalisations à finaliser.

Pour la réécriture du socle et des programmes, un *Conseil supérieur des programmes (CSP)* a été créé (on avait déjà eu un *Conseil national des programmes*, créé par Jospin en 1989 et supprimé par Fillon en 2005). Il est cependant dommage que pas un seul enseignant en exercice n'en fasse partie ! N'est-ce pas un message négatif ?

Redéfinition des missions de la maternelle, transition primaire-collège, internats-relais et internats d'excellence, durcissement de la carte scolaire, morale laïque, langue vivante en CP... voici quelques pistes laissées par l'ancien ministre à son successeur.

Sans oublier la promotion du bien-être des élèves !

M. C. & M. de R.

Références tirées de *Tangente Éducation*

- n°22 : Informatique et sciences du numérique
- n°23 : La formation scientifique
- n°24 : Réforme des lycées, les sciences sacrifiées ?
- n°26 : Le jeu en classe, un outil de motivation pour les élèves et de remédiation.